

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance : 24/03/2010

Nombre de conseillers en exercice	9
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES

Pour : 9

Contre : 0

, réuni sous la présidence de Alain VEYRUNES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BELVEZET le 24/03/2010

Ont signé au registre des délibérations :

MMes COUSTES E - MAZEL M - REBOUL N - MM BOULAT O - COUSTES J-C - DELORD P - MERIC P - ROUVIERE F

